

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2575

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

941 734 824 RCS Lille-Métropole.

SO BED.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 10100 EUR.

Adresse : 350, rue des Verdiers, 59390 Lys-lez-Lannoy.

Précédent propriétaire : 400 609 988 RCS Lille-Métropole. **LITRIENNES**. 941 734 824 RCS Lille-Métropole. **SO BED**.

Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : LITRIENNES, Société par actions simplifiée au capital de 34.000 €, Siège social : 350 rue des Verdiers, 59390 LYS-LEZ-LANNOY, 400.609.988 RCS Lille Métropole. SO BED, Société par actions simplifiée au capital de 10.100 €, Siège social : 350 rue des Verdiers, 59390 LYS-LEZ-LANNOY, 941.734.824 RCS Lille Métropole. Avis de parution d'un projet de fusion. Aux termes d'un acte en date du 23/06/2026, les parties ont établi le projet de fusion simplifiée par voie d'absorption de LITRIENNES par SO BED, avec un effet fiscal et comptable rétroactif au 1er janvier 2026. 1. Evaluation de l'actif et du passif : La société LITRIENNES ferait apport, sur la base de ses comptes clos au 31 décembre 2025, à la Société SO BED de la totalité de son actif soit : 605.791 euros ; à charge de la totalité du passif, soit 787.185 euros. Soit un actif net apporté de 181.394 euros. 2. Augmentation du capital de SO BED : La société SO BED, société absorbante détenant la totalité des actions de la société LITRIENNES, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société LITRIENNES en qualité de société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3. Montant prévu du mali de fusion : Le mali de fusion s'élève à 181.502 euros. 4. Dépôt du projet de fusion traité de fusion : Le projet de fusion traité de fusion a été déposé le 29 juin 2026, au nom des deux sociétés, au greffe du tribunal de commerce de Lille Métropole..